

Défi national d'innovation circulaire pour le secteur de la construction et de la démolition

Présentateurs du programme



Financé principalement par



Soutien financier supplémentaire



Support technique



Mentorat assuré par



OBJECTIF

Circular Opportunity Innovation Launchpad (COIL) a lancé le **Défi national d'innovation circulaire pour le secteur de la construction et de la démolition** afin de favoriser l'émergence de nouvelles idées, innovations et approches ciblant tout particulièrement les problématiques de récupération ou de réutilisation, de recyclage et de suprarecyclage des matières, ainsi que de leur détournement des sites d'enfouissement dans le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD). COIL est à la recherche d'équipes issues de plusieurs organisations (entreprises, organismes à but non lucratif, milieu universitaire, etc.) ayant des idées novatrices pour accélérer le passage à une économie circulaire adaptée au climat.

Nous disposons d'un financement pour les projets d'économie circulaire dans le secteur CRD pouvant susciter des changements systémiques ou avoir des répercussions positives sur le fonctionnement de l'ensemble du secteur. Les idées, innovations et approches proposées doivent être en mesure de transformer une industrie, voire d'en créer une nouvelle.

COIL recherche des équipes qui aspirent à être des figures de proue en matière d'économie circulaire au Canada. Les équipes participant au défi d'économie circulaire pour le secteur CRD bénéficieront non seulement d'un financement, d'un mentorat et d'une formation sur l'économie circulaire, mais nous en ferons également la promotion dans l'ensemble de nos réseaux, y compris lors de forums nationaux ou internationaux.

D'après la Fondation Ellen MacArthur, « l'environnement bâti » consomme presque la moitié de toutes les matières extraites de la Terre chaque année. Ce défi vise ainsi à améliorer la gestion des matières CRD dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, à favoriser leur récupération sur les chantiers et leur détournement des sites d'enfouissement, ainsi qu'à en accroître la réutilisation, le recyclage et le suprarecyclage.

Quelques pistes de réflexion :

- Renforcement de la logistique inverse/du tri à la source des matières provenant des sites de construction et de démolition afin d'augmenter les taux de détournement et de récupération
- Nouveau processus ou nouvelle technologie pour recycler ou suprarecycliser plus de matières CRD
- Contribution à l'émergence ou à l'essor de la demande du marché secondaire des matières détournées et récupérées
- Nouvelle idée ou innovation donnant lieu à une réduction quantifiable des émissions de gaz à effet de serre (GES)

PROGRAMME

- Des équipes de 3 organisations ou plus soumettent une nouvelle idée, innovation ou approche visant à favoriser la circularité dans le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) et pouvant s'appliquer à l'échelle du secteur pour provoquer un changement systémique.

- Les équipes admises dans la phase de prototypage bénéficieront :
 - d'un financement de 15 000 \$ pour mettre au point le prototype de leur solution;
 - de six (6) heures de mentorat;
 - d'un soutien ponctuel concernant l'économie circulaire et le projet;
 - d'un accès au programme de formation sur l'économie circulaire de COIL; et
 - d'un accès au réseau des principaux acteurs et leaders de la réflexion en matière d'économie circulaire de COIL.
- Les équipes présenteront leur prototype respectif devant un jury composé de professionnels de l'économie circulaire et du secteur CRD dans le but d'obtenir un financement supplémentaire pouvant aller jusqu'à 75 000 \$ et de réaliser un projet pilote visant à exploiter l'idée, l'innovation ou la solution en question pendant six mois.

DATES CLÉS EN 2023

Mercredi 1 ^{er} mars	Ouverture des inscriptions
Jeudi 16 mars 12 h (HE)	Séance d'information 1 Inscrivez-vous ici
Jeudi 6 avril 12 h (HE)	Séance d'information 2 Inscrivez-vous ici
Vendredi 21 avril 20 h (HE)	Date limite d'inscription
Vendredi 5 mai	Avis d'admission
Début mai	Réunion de lancement avec les participants admis
De mai à août	Phase de prototypage <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du prototype du projet (rythme défini par l'équipe) - Soutien ponctuel concernant le projet - Soutien concernant l'économie circulaire adaptée au climat - Programme de formation sur l'économie circulaire - Six (6) heures de mentorat proposées
Août	Présentation finale
D'août à mars	Projet pilote pour l'équipe sélectionnée

PROBLÉMATIQUE ET POSSIBILITÉS

Faire évoluer les pratiques linéaires occasionnant du gaspillage dans le secteur de la construction et de la démolition en proposant des idées et des innovations circulaires adaptées au climat.

Le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) est indispensable à notre société et à notre économie. L'« environnement bâti », selon la définition de la Fondation Ellen MacArthur, comprend les bâtiments, les routes, les infrastructures et les autres aménagements d'origine humaine dans nos collectivités. Cet « environnement bâti » est responsable d'une part importante des émissions de gaz à effet de serre (GES). Le secteur CRD repose par ailleurs sur un modèle d'économie linéaire « extraction-fabrication-élimination » et sur l'apport constant en matières vierges. Relativement peu de matières « résiduelles » sont réutilisées ou recyclées. Pour réduire la génération des matières résiduelles et les émissions de GES, il est alors essentiel d'ancrer les principes d'économie circulaire dans l'« environnement bâti » et d'encourager leur application.

Alors que le Canada fait face à une crise du logement, nombre sont ceux qui n'ont pas les moyens de trouver un lieu d'habitation. Si diverses raisons sont à l'origine de cette crise, les problèmes d'approvisionnement constituent néanmoins un facteur déterminant. Certains gouvernements provinciaux incitent désormais les villes et les régions à augmenter leur capacité d'accueil en fixant des objectifs de logement. Nous pouvons donc nous attendre à une intensification des constructions dans les années à venir. Or, plus de bâtiments signifie plus de matières utilisées et plus de déchets potentiels, ainsi qu'une plus grande quantité d'émissions de GES.

À l'heure actuelle, dans l'ensemble du pays, 3,4 millions de tonnes de matières CRD sont envoyés dans des sites d'enfouissement chaque année, avec un équivalent carbone intrinsèque de 1,8 million de tonnes estimé (Delphi, 2021). Le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) révélait en 2015 que seuls 16 % des résidus de CRD ont été réemployés ou recyclés, le reste ayant été éliminé par enfouissement. L'« environnement bâti » consomme aujourd'hui 40 % des ressources mondiales, et ce chiffre ne fera qu'augmenter dans l'avenir du fait de l'intensification prévue des constructions à travers le monde.

Nous avons cruellement besoin d'innovations circulaires adaptées au climat dans le secteur CRD en raison de son influence importante sur l'économie et de ses répercussions sur l'environnement. Récemment, certains gouvernements locaux ont émis des règlements en matière de déconstruction ou de démolition « verte » afin de réduire les « résidus » de CRD. Ces nouvelles mesures illustrent l'application des principes circulaires à l'« environnement bâti ». Dans le cadre des travaux en matière d'économie circulaire dans le secteur CRD de COIL au sein du Zero Waste Economic Transformation Lab (laboratoire de transformation économique vers le zéro déchet), deux rapports de recherche ont été rédigés afin de mieux comprendre l'utilisation qui est faite des matières CRD, ainsi que les conditions de recyclage dans ce secteur dans la région de Guelph-Wellington. Ces rapports sont accessibles sur notre [site Web](#).

INSCRIPTION ET PARTICIPATION

Étape 1 : Vérification de l'admissibilité

Le Défi national d'innovation circulaire pour le secteur de la construction et de la démolition est **ouvert aux entreprises et aux organismes canadiens (à but lucratif, à but non lucratif et du milieu universitaire) disposant d'un numéro d'enregistrement pour organisme de bienfaisance ou entreprise**. Le candidat principal doit être une petite ou moyenne entreprise comptant moins de 500 employés.

Toutes les équipes sélectionnées qui reçoivent un financement **doivent être situées au Canada**¹. Nous encourageons vivement et valorisons la participation d'entreprises appartenant à des femmes, à des Autochtones, à des personnes issues de minorités visibles ou à des personnes handicapées.

Nous invitons les personnes intéressées à assister à l'une de nos séances d'information prévues le 16 mars et le 6 avril 2023 ou à communiquer directement avec COIL.

Étape 2 : Envoi de la candidature

Toutes les candidatures doivent être soumises par l'intermédiaire du portail de candidature central de COIL, accessible sur son site Web.

Vous devrez fournir les renseignements suivants :

- Un numéro d'enregistrement pour organisme de bienfaisance ou pour entreprise pour le candidat principal
- Les coordonnées de tous les organisations constituant l'équipe du projet
- Une présentation générale du problème auquel l'équipe tente de répondre
- La solution proposée
- Les répercussions prévues de la solution (matières détournées ou recyclées, émissions de carbone évitées, emplois créés, propriété intellectuelle créée, etc.)
- Les façons de faire l'essai de la solution et de créer le prototype, ainsi que les répercussions prévues
- L'approche prévue pour mettre à l'échelle un prototype validé, en multipliant sa portée au moins par cinq, s'il est sélectionné pour un projet pilote complet
- Des renseignements sur la formation et l'expérience des collaborateurs
- La contribution de contrepartie proposée par l'équipe du projet pour les phases de prototypage et de démonstration (en argent ou en nature)
- Toute autre information d'intérêt (partenariats avec des établissements postsecondaires, propriété intellectuelle créée prévue, répercussions sociales, etc.)

Les candidatures doivent être envoyées au plus tard le 21 avril 2023, à 20 h, heure de l'Est.

Étape 3 : Évaluation

¹ **Remarque** : Des organismes non canadiens peuvent participer en tant que membres des équipes de projet. Cependant, le financement du projet doit être principalement octroyé à des organismes canadiens.

Chaque candidature sera évaluée par un jury d'expérience en fonction d'un ensemble de critères visant à cerner les idées et innovations qui pourraient avoir une incidence considérable à long terme sur le secteur de la construction et de la démolition.

Les critères d'évaluation comprennent ce qui suit :

- **Caractère novateur de la proposition** : nouveauté de l'approche, utilisation de la technologie, collaborations qui sortent des sentiers battus
- **Viabilité dans le cadre du défi d'innovation** : faisabilité du projet dans les délais et avec le budget impartis, expérience, capacité financière et d'innovation des membres du projet
- **Répercussions économiques potentielles** : méthode réaliste et applicable immédiatement pour passer du prototype à un projet pilote à l'échelle, potentiel de créer de nouveaux emplois, de nouveaux produits ou de nouvelles propriétés intellectuelles
- **Répercussions potentielles sur l'industrie** : productivité accrue, viabilité du modèle d'affaires, possibilité d'adopter l'approche à grande échelle ou de la reproduire, incidence nationale au sein du secteur, potentiel de provoquer un changement systémique
- **Répercussions potentielles sur l'environnement** : incidence de la réduction des matières résiduelles ou des émissions, ou de la prévention sur l'environnement
- **Répercussions sociales potentielles** : potentiel d'avoir des retombées sociales positives, possibilité de renforcer la diversité et l'inclusion

Les équipes admises au Défi national d'innovation circulaire pour le secteur de la construction et de la démolition en seront informées au plus tard le 5 mai 2023.

Étape 4 : Phase de prototypage

Trois équipes seront sélectionnées pour prendre part à la phase de prototypage. Ces équipes :

- recevront un financement de 15 000 \$ pour élaborer leur solution et mettre au point un prototype;
- bénéficieront d'un mentorat, d'une formation sur l'économie circulaire et d'un accès à un réseau de professionnels;
- profiteront d'un accès à du soutien et aux contacts de notre réseau de circularité;
- prépareront une présentation pour tenter d'obtenir un financement supplémentaire (allant jusqu'à 75 000 \$) afin de montrer leur idée ou innovation en action.

Pendant la phase de prototypage, chaque équipe collaborera avec des conseillers qui lui fourniront des conseils et des contacts afin de l'aider à accroître l'incidence du projet et à mieux le positionner pour la présentation finale.

Étape 5 : Présentation finale

À l'issue de la phase de prototypage, les équipes présenteront les prototypes de leurs idées ou innovations devant un comité d'évaluation composé de professionnels de l'industrie. Une équipe sera sélectionnée et recevra un financement supplémentaire pour passer à la phase suivante de notre défi d'innovation : le projet pilote.

Toutes les équipes, qu'elles aient été sélectionnées ou non, pourront accéder au programme des anciens de COIL et resteront impliquées dans notre communauté grandissante autour de l'économie circulaire.

Étape 6 : Projet pilote

L'équipe sélectionnée recevra un financement supplémentaire allant jusqu'à 75 000 \$ et aura six mois pour mettre son prototype à l'échelle dans le cadre d'un projet pilote. COIL collaborera avec l'équipe pour intégrer le prototype d'innovation dans la chaîne d'approvisionnement dans son ensemble et valorisera sa capacité à avoir une influence positive et à provoquer des changements réels à long terme.

Le projet pilote financé vise à souligner le potentiel de l'économie circulaire adaptée au climat dans le monde réel. L'équipe bénéficiaire du financement devra mener à bien un ensemble raisonnable d'activités de communication, notamment un rapport final mettant en avant le projet ainsi que l'économie circulaire.

QUESTIONS FRÉQUENTES

J'ai une super idée, mais je n'ai pas trouvé d'autres organisations pour faire équipe avec moi. Puis-je m'inscrire quand même?

Pour mettre au point des projets susceptibles d'être mis en œuvre à l'échelle industrielle, nous exigeons que chaque équipe soit composée d'au moins trois organisations. Si vous avez une idée, mais que vous ne parvenez pas à trouver des partenaires, communiquez avec COIL pour voir si nous pouvons vous aider.

Si j'ai déjà une chaîne d'approvisionnement en circuit fermé, puis-je participer?

Si vous avez une chaîne d'approvisionnement en circuit très fermé que vous souhaitez faire évoluer, n'hésitez pas à communiquer avec nous pour échanger sur votre idée ou votre innovation. Des exceptions peuvent être admises si un projet intéressant présente un fort potentiel et peut être développé à grande échelle. Nous pourrions également être en mesure de vous mettre en contact avec des partenaires éventuels.

Comment définissez-vous un projet de démonstration « à l'échelle industrielle »? Le défi est-il à l'intention des grandes entreprises ou des groupes de petites entreprises peuvent-ils s'inscrire?

Notre but est de contribuer à créer des solutions ou des approches qui peuvent être appliquées à grande échelle pour transformer un secteur ou une chaîne d'approvisionnement. Notre définition d'« échelle industrielle » est assez vague pour inclure tout projet qui peut accroître son incidence de la phase de prototypage à celle du projet pilote. Nous espérons et prévoyons que les équipes compteront à la fois des grandes, moyennes et petites entreprises, ainsi que des établissements universitaires et des organismes à but non lucratif. Les équipes composées exclusivement de petites entreprises peuvent tout à fait s'inscrire. Les petites

entreprises devront toutefois, comme tous les participants, justifier une approche réaliste pour mettre leur prototype à l'échelle et en multiplier la portée au moins par cinq (5).

Quel est l'investissement temporel attendu des organisations prenant part au défi?

Le temps investi dépendra de la nature de chaque projet et de la structure de l'équipe du projet et de ses collaborateurs. Le défi commencera par des séances d'intégration qui permettront de définir le plan de travail de chaque équipe, y compris les échéanciers pour la mise au point d'un budget pour le projet, etc.

Comment le financement du défi d'innovation (phase de prototypage et projet pilote) peut-il être utilisé?

Le financement du défi d'innovation peut uniquement être utilisé pour les activités et les coûts admissibles, par exemple la recherche, l'embauche de consultants ou d'experts, la création et la conception d'un produit, le développement ou l'adoption de nouvelles technologies, l'achat de nouvel équipement, la main-d'œuvre et d'autres catégories de dépenses connexes.

Y a-t-il des exigences en matière de contributions de contrepartie de la part des membres de l'équipe du projet?

Les organisations participantes ne sont pas tenues de fournir des contributions de contrepartie. Néanmoins, l'objectif de COIL est de mettre au point des solutions qui peuvent être déployées à grande échelle et avoir une incidence considérable. Les contributions de contrepartie peuvent permettre d'étendre cette incidence. C'est pourquoi des renseignements sur les contributions des organisation participantes (en argent ou en nature) sont demandés à la fois au cours du processus d'inscription et lors de la présentation. Ce facteur peut entrer en compte dans la sélection du projet.

Les multinationales peuvent-elles participer ou est-ce réservé aux entreprises canadiennes?

Les entreprises multinationales peuvent faire partie des équipes de projet. Cependant, le financement du défi d'innovation doit principalement être octroyé à des entreprises canadiennes (candidat principal de l'équipe). Communiquez avec COIL si vous souhaitez discuter d'une situation en particulier.

Qui détiendra la propriété intellectuelle du projet?

Les organisations participantes détiendront l'intégralité de la propriété intellectuelle issue de la phase de prototypage et des projets pilotes dans le cadre du défi de COIL. Étant donné que ces projets seront le fruit d'une collaboration entre plusieurs organismes, il incombera aux membres des équipes de convenir des éléments de propriété intellectuelle appartenant à chaque participant.

À PROPOS DE CIRCULAR OPPORTUNITY INNOVATION LAUNCHPAD

Circular Opportunity Innovation Launchpad (COIL) est une plateforme d'innovation et un réseau d'activation visant à promouvoir, démontrer et mettre à l'échelle des solutions transformatrices qui feront évoluer le Canada vers une économie circulaire prospère et sobre en carbone. Pour ce faire, COIL met en place des programmes d'incubation, d'accélération et de collaboration pour les entreprises, ainsi que des défis d'innovation et des projets de démonstration à grande échelle. COIL dispose d'une gamme complète de programmes, d'outils et de ressources élaborés pour atteindre ses objectifs, qui sont d'ancrer et de favoriser la circularité dans l'ensemble des entreprises et des organismes ainsi que d'un bout à l'autre des chaînes d'approvisionnement et des flux de matières. COIL met actuellement sur pied un réseau national sur le thème de l'économie circulaire en collaboration avec Vancouver Economic Commission et Halifax Partnership.

À PROPOS DU ZERO WASTE ECONOMIC TRANSFORMATION LAB

Le **Zero Waste Economic Transformation Lab** (laboratoire de transformation économique vers le zéro déchet) applique des stratégies d'économie circulaire adaptées au climat et à l'emplacement afin de créer et de tester de nouvelles occasions de réduire et de rediriger les matières résiduelles générées par différents secteurs économiques, en commençant par les matières du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD). En tant que principale entreprise bailleuse de fonds, Co-operators soutient son engagement à ancrer la durabilité dans ses activités et son industrie. En ce qui concerne le secteur CRD, les objectifs du laboratoire sont d'augmenter le détournement et la récupération des matières, ainsi que de favoriser l'émergence et l'essor de la demande du marché secondaire pour ces ressources afin d'accroître la réutilisation, le recyclage et le suprarecyclage. Les meilleures pratiques et les leçons tirées de ses travaux sur l'économie circulaire dans ce secteur seront communiquées à d'autres régions dans l'ensemble du Canada pour encourager la transition vers une économie circulaire adaptée au climat d'un bout à l'autre du pays.

COIL et le Zero Waste Economic Transformation Lab (laboratoire de transformation économique vers le zéro déchet) sont tous deux des initiatives de la Ville de Guelph, en collaboration avec le comté de Wellington et d'autres partenaires pour la mise en œuvre des programmes. La plateforme COIL est en partie financée par le gouvernement du Canada par l'intermédiaire de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario ainsi que par des entreprises partenaires.

EN SAVOIR PLUS

Madeline Carter

Responsable du programme, Zero Waste Economic Transformation Lab
Circular Opportunity Innovation Launchpad (COIL)

madeline.carter@guelph.ca

www.COIL.eco